



AVIS

Remplacement d'un membre
du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS)

Suite à la démission de l'un de ses membres, désigné par arrêté du Maire, l'un des sièges du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est vacant, et doit être pourvu.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature avant le Vendredi 12 janvier 2022 par écrit :

- déposé en mairie ou envoyé par voie postale : Monsieur le Maire – 5 bis rue des Ecoles – 17137 MARSILLY

- par mail, à l'attention de Monsieur le Maire : mairie@marsilly.fr

Fait à Marsilly, le 21 décembre 2022.

Le Maire,



Hervé PINEAU